



Doc. 15903

24 janvier 2024

Mettre fin aux expulsions collectives d'étrangers

Proposition de résolution

déposée par M. Pierre-Alain FRIDEZ et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Le droit international de la migration impose le respect du droit pour toute personne qui demande aide et protection dans le cadre d'une procédure d'asile de bénéficier d'un examen de sa situation individuelle de manière raisonnable et objective. Par ailleurs, le traitement collectif de demandes d'asile est interdit, et toute procédure d'appel doit suspendre l'ordre d'expulsion.

De même, les expulsions collectives sont contraires au droit international, en particulier à l'article 4 du protocole additionnel n° 4 à la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 46) qui interdit les expulsions collectives d'étrangers en particulier si aucun accès à une procédure d'entrée régulière, notamment pour déposer une demande d'asile, n'existe de manière réelle et effective.

Malheureusement ces pratiques persistent et correspondent à une violation des droits humains. Quatorze cas d'expulsions collectives concernant différents pays sont en cours aujourd'hui devant la Cour de Strasbourg.

Les événements récents à Mayotte ont remis cette problématique sur le devant de la scène.

Ces exigences essentielles du droit international des droits humains et du droit international de la migration n'étant toujours pas respectées, menant au non-respect des droits des personnes migrantes, l'Assemblée parlementaire devrait examiner cette question afin d'établir un état des lieux et de rappeler les bonnes et nécessaires pratiques en la matière.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

FRIDEZ Pierre-Alain, Suisse, SOC
CASTEL Laura, Espagne, GUE
CRUCHTEN Yves, Luxembourg, SOC
FERNANDES Emmanuel, France, GUE
FLORIDIA Aurora, Italie, SOC
FOULKES George, Royaume-Uni, SOC
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE
GAVAN Paul, Irlande, GUE
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
GRIFFITHS Leslie, Royaume-Uni, SOC
GRIGORYAN Hripsime, Arménie, SOC
GUGGER Niklaus-Samuel, Suisse, PPE/DC
GURMAI Zita, Hongrie, SOC
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
KARAMANLI Marietta, France, SOC
KILJUNEN Kimmo, Finlande, SOC
KRISPER Stephanie, Autriche, ADLE
LACROIX Christophe, Belgique, SOC
MANTZOS Dimitrios, Grèce, SOC
MARIE Didier, France, SOC
MOUTQUIN Simon, Belgique, SOC
PILLER CARRARD Valérie, Suisse, SOC
STOICA Diana, Roumanie, ADLE
ZAMPA Sandra, Italie, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts